

CLASSES	DATE
<b>LICENCE PROFESSIONNELLE RESEAUX GENIE LOGICIEL 2<sup>EME</sup> ANNEE</b>	<b>Mardi 17 mai 2016</b>
Epreuve : ECO-DROIT	Durée : 1 H
<b>PREPA BTS 2016</b>	

### DOSSIER 1 : ECONOMIE

#### *L'automatisation et l'informatisation dans l'industrie*

Plus de 1,2 million de personnes (soit 42% des salariés des entreprises de plus de 20 personnes de l'industrie française) sont concernées par les technologies de la productique dans leur travail. L'investissement dans ces technologies représente près de 24 milliards de francs en 1995. Elles sont principalement utilisées pour l'automatisation des activités de fabrication et l'informatisation de la gestion de production. Les grandes entreprises ont recours en moyenne à quatre fois plus de technologies que les petites entreprises, mais l'écart devrait se resserrer dans un avenir proche, notamment pour l'automatisation de la fonction manutention et l'informatisation de la fonction communication. La maîtrise des coûts et des délais de production sont les principales motivations de l'investissement productique, mais le poids financier reste le frein majeur à son développement.

#### TRAVAIL A FAIRE

- 1 - Définir : \*Automatisation      \*Economie numérique      \*Pouvoir participatif      \*Carrière
- 2 - Expliquer :
  - A : Les décisions selon l'objet et l'échéance
  - B : Les enjeux de la formation pour une entreprise
- 3 - Quels les objectifs de l'automatisation dans les entreprises
- 4 - Expliquer les effets de l'économie numérique sur la croissance des entreprises africaines

### DOSSIER 2 : DROIT

#### **I- QUESTIONS THEORIQUES**

##### **A) DEFINISSEZ**

1. Le fonds de commerce
2. L'artisan
3. Les heures supplémentaires
4. Le contrat stage-école.

##### **B) REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES**

1. Quel est le taux de majoration des heures supplémentaires effectuées la journée du 1<sup>er</sup> mai ?
2. Quel est l'âge de la majorité en Côte d'Ivoire ?
3. Citez deux sociétés commerciales pour lesquelles la loi n'exige pas de capital social minimum ?

#### **II- CAS PRATIQUE**

M. TOURE travaille dans une entreprise de la place. Durant la première semaine du mois de mai 2016, il a effectué 46 heures de travail dont 02 heures la journée du 1<sup>er</sup> mai.

Les éléments de sa rémunération sont les suivants :

- salaire catégoriel : 98 500 f
- prime de rendement : 6 364,65 f
- prime de salissure : 8 950 f.

#### TRAVAIL A FAIRE

- 1) Dressez le tableau du décompte des heures de travail de M. TOURE et calculez le montant de ses heures supplémentaires.
- 2) Calculez le montant de la prime d'ancienneté du dernier mois de travail de M. TOURE, sachant qu'il a une ancienneté de 16 ans 2 mois.